

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

De la RSE à l'entreprise à mission avec LUCIE



Paris, le 22 mai 2020 – A l'occasion du premier anniversaire de la loi PACTE, l'Agence LUCIE présente un nouvel accompagnement pour les entreprises déjà engagées en RSE qui souhaitent devenir entreprise à mission.

La crise actuelle questionne plus que jamais le rôle de l'entreprise dans notre société ? Quels sont ses objectifs ? Sont-ils purement financiers ? L'entreprise a-t-elle une responsabilité sociale et environnementale ? La Communauté LUCIE, le premier réseau engagé en RSE en France, est convaincu depuis le début que le profit ne peut être l'unique moteur de l'entreprise. Elle doit désormais intégrer les enjeux sociaux et environnementaux à son modèle économique. LUCIE valorise depuis 2007 les organisations qui déploient des démarches RSE sincères et transformatives.

L'Agence LUCIE permet désormais à ses labellisés de valoriser leur qualité d'entreprise à mission et propose un accompagnement pour définir une raison d'être crédible, engageante et porteuse de sens à long terme.

De la RSE à l'entreprise à mission

En France, la majorité des grands groupes ont développé des politiques de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE), tout comme des PME et TPE (environ 80 % des membres de la Communauté LUCIE).

Pendant certaines entreprises souhaitent aller encore plus loin en devenant des entreprises à mission. En inscrivant dans ses statuts une raison d'être cohérente et porteuse de sens, l'entreprise s'engage auprès de ses parties prenantes à remplir cette mission à long-terme.

Avec la Loi PACTE qui fête sa première année, les sociétés à mission devraient fleurir dans l'hexagone. Cette loi modifie en effet l'article 1835 du Code Civil pour permettre aux entreprises qui le souhaitent de se doter d'une raison d'être et de l'inscrire dans leurs statuts. Un amendement permet également de reconnaître la qualité de société à mission.

Voici les 4 fondamentaux de l'entreprise à mission :



Devenir entreprise à mission avec LUCIE

Naturellement, plusieurs entreprises de la Communauté LUCIE souhaitent aller plus loin dans leur engagement RSE en devenant des entreprises à mission. C'est pourquoi l'Agence LUCIE a bâti durant plusieurs mois en partenariat avec des experts du sujet un accompagnement sur mesure en 6 étapes pour accompagner les membres de la communauté LUCIE mais également toute entreprise ayant cette ambition.

Cet accompagnement est bien entendu compatible avec les exigences de la loi PACTE. De plus, les référentiels utilisés dans les cadres des labellisations LUCIE 26000 et TOUMAÏ ont été mis à jour pour intégrer les sujets de la raison d'être et de la mission.

A plus long terme, l'Agence LUCIE ambitionne de devenir Organisme Tiers Indépendant (OTI) pour évaluer les sociétés à mission.

Pourquoi devenir une entreprise à mission ?

Voici les principales raisons qui motivent les membres de la Communauté LUCIE à devenir entreprise à mission :

- Être un acteur du changement
- Mettre l'entreprise au service du bien commun
- Fixer le cap de la stratégie à long terme
- Rendre opposable sa raison d'être à des tiers
- Impliquer et fédérer ses parties prenantes
- Aller au-delà de la RSE

6 étapes pour devenir une entreprise mission

Pour devenir officiellement une entreprise à mission, 6 étapes sont nécessaires :

1. Réunion de lancement pour cadrer le projet
2. Rédaction de la raison d'être
3. Intégration aux statuts
4. Mise en place du Comité de mission
5. Déclaration du Tribunal de Commerce
6. Contrôle tierce partie (par un OTI)

Une entreprise peut tout à fait définir sa raison d'être sans pour autant devenir une société à mission. Dans ce cas, l'accompagnement se limite au 4 premières étapes, la quatrième étant facultative.

RESTORIA, la première entreprise à mission de la Communauté LUCIE

Labellisée LUCIE 26000 depuis 2013, Restoria est une société de restauration, fondée en 1970 à Angers. Alors que Restoria subit la crise de plein fouet à cause du confinement, ses dirigeants ont choisi de poursuivre l'ambition de devenir une entreprise à mission. Dès 2018, Restoria a défini sa raison d'être : *défendre une restauration vraie et sincère.*

A l'occasion de la présentation officielle de LUCIE Mission, Emmanuel Saulou, co-dirigeant, témoigne : « Avec sa mission, sa vision à 20 ans, sa démarche RSE et ses valeurs, Restoria avance sur le chemin de l'entreprise à mission. Défendre une restauration vraie et sincère, c'est donner du sens, ancrer la stratégie à long terme et également rendre opposable cette mission vis-à-vis de nos parties prenantes. Elle devient indéboulonnable et non négociable. Ce n'est pas un effet de mode, c'est inscrit dans les statuts. »

D'ici quelques mois, Restoria devrait être le premier labellisé LUCIE 26000 – Entreprise à mission !

Contact presse

Emilie Restout – communication@agence-lucie.com – 06 67 25 60 15

A propos de l'Agence LUCIE

L'Agence LUCIE est un centre de ressources RSE qui fédère en 2020 plus de 600 organisations engagées et responsables. Elle propose un panel complet de solutions pour que toutes les organisations puissent intégrer la responsabilité sociétale au cœur de leurs activités avec un centre de formation et la gestion de labels (Label LUCIE 26000 aligné sur la norme ISO 26000, TOUMAÏ le label RSE premier pas, EnVol pour les PME qui s'engagent pour l'environnement et enfin le label Numérique Responsable).

Plus d'infos sur : agence-lucie.com, labellucie.com, label-nr.fr, envol-entreprise.fr